

FACE A LA VIOLENCE D'UN CONJOINT
RENFORCER LES CAPACITES DES FEMMES
A Y METTRE FIN

Préfecture d'Ile-de-France
Délégation régionale aux Droits des femmes d'Ile de France
Rédigé par Catherine Morbois et Marie-France Casalis

Janvier 1999

Face à un conjoint violent renforcer les capacités des femmes à y mettre fin

SOMMAIRE

	Pages
I. Spécificités de la violence dans le couple	3
II. Les formes de violence	4
III. Escalade de la violence	6
IV. Le cycle de la violence	7
V. Vivre sous l'emprise d'un conjoint violent	11
• Mécanismes pour se protéger d'une réalité difficilement supportable	
• Stratégies pour réduire les risques	
VI. Briser l'emprise du conjoint violent	13
• Divers modes de rupture	
• Processus de la rupture évolutive.	
VII. Scénario de protection	20
Eléments de bibliographie	

I. Spécificités de la violence dans le couple

La violence conjugale se définit comme un processus au cours duquel un partenaire exerce des comportements agressifs et violents à l'encontre de l'autre, dans le cadre d'une relation privée et privilégiée. Ces comportements sont destructeurs quelqu'en soient la forme et le mode.

Cette violence n'est pas le symptôme d'un mariage ou d'une union en difficulté, c'est un comportement inacceptable, tombant sous le coup de la loi.

La violence se manifeste au cours de scènes répétées, de plus en plus sévères, qui entraînent des blessures, ainsi que des séquelles affectives et psychologiques extrêmement graves.

En réalité, la violence conjugale se développe à travers des cycles dont l'intensité et la fréquence augmentent avec le temps aboutissant à pousser la femme au suicide ou à l'exposer à l'homicide. Dans un tel contexte, le moindre incident peut déclencher une crise de violence .

La violence d'un conjoint à l'égard de l'autre ne découle pas d'un problème de communication ou de sexualité, même si des dysfonctionnements peuvent exister dans la relation à ces divers niveaux. La violence conjugale est liée à l'exercice du pouvoir et à la **volonté de contrôler** : contrôler le corps, la sexualité, l'existence de l'autre c'est-à-dire dans la très forte majorité des cas contrôler une femme, *sa* femme.

Cette violence est encouragée par l'oppression sociale des femmes, situation dont la responsabilité incombe aux structures et institutions comme la culture, l'éducation, la religion. Elle est amplifiée par l'inégalité et la dépendance économique. Ceci alors même que, dans les textes, la loi écrite réprime et sanctionne les auteurs de cette violence qualifiée de délictuelle voire de criminelle selon les agissements perpétrés.

Dans une immense majorité des cas, la violence est le fait de l'homme. Pour cette raison ce document utilisera le plus souvent le féminin pour désigner la personne objet de la violence dans le couple.

II. Les formes de violence

La violence dans le couple s'exerce sous diverses formes.

① Violence psychologique

Elle vise à dénigrer l'autre dans sa valeur personnelle, dans son identité. Il s'agit de comportement méprisant, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme. Cette violence peut prendre aussi la forme d'une relation punitive : refus de communiquer, ignorer la présence de l'autre, parler de l'autre comme s'il était absent etc.. (Hofeller 1982).

Cette forme de violence, souvent difficile à identifier, atteint profondément la personne visée d'autant plus qu'elle attaque l'image de soi. Cette destruction est aggravée par le fait que l'éducation des filles les conduit à définir leurs valeurs personnelles à travers le regard des autres, en particulier celui des hommes. L'équilibre mental peut être très lourdement affecté par ces formes de violence.

« Tu n'es bonne à rien » « Regarde de quoi t'as l'air ! » « T'es qu'une incapable » « Tu sais bien personne te croira. Salope! » « t'es qu'une malade », « t'es qu'une merde ».

Ces deux formes de violence, psychologique et verbale, permettent à l'agresseur, sans porter aucun coup, d'atteindre le but recherché : créer une tension insupportable pour sa conjointe, maintenir un climat de peur et d'insécurité, atmosphère propice pour inciter l'autre à se conformer aux exigences de son partenaire par terreur de voir la situation s'aggraver davantage.

Selon les études des chercheurs nord-américains les violences psychologiques et verbales sont encore plus dévastatrices sur le plan personnel que les violences physiques.

② Violence verbale

Il s'agit d'humilier l'autre par des messages de mépris, de le terroriser par intimidation cris, hurlements, menaces. Cette violence revêt des formes multiples selon la personnalité de l'auteur, son niveau social, sa culture. Elle peut s'exprimer par des interdictions, du chantage, des ordres.

③ Violence physique

Elle atteint l'autre dans son intégrité physique : cracher au visage, tirer les cheveux, bousculer, secouer, pousser, causer des blessures : morsures, ecchymoses, brûlures, fractures.

La violence physique peut s'exercer contre, ou avec, des objets : détruire vaisselle et mobilier, déchirer les papiers personnels, casser les objets préférés, les cadeaux, abîmer les affaires personnelles.

On peut inclure dans la violence physique une grande variété de faits et de comportements qui constituent des infractions délictuelles : enfermer une femme à la maison, contrôler ses déplacements, la priver de clé, cacher et confisquer les documents administratifs, la priver de ses papiers d'état-civil, confisquer son salaire...

④ Violence économique

Ne plus donner *l'argent du ménage*, exiger des comptes au centime près, refuser toute dépense pour l'entretien personnel de la femme, l'empêcher d'exercer sa profession, la contraindre à changer d'emploi, lui interdire d'exercer un emploi salarié. A l'inverse si elle a une activité professionnelle détourner l'argent de son salaire, faire peser sur ses revenus l'ensemble des frais du ménage, ne plus participer aux charges etc...

Entrent dans cette forme de violence tout ce qui relève des questions de gestion et de patrimoine : logement, location, acquisition, construction, prêts, épargne, questions à propos desquelles les possibilités d'exploitation et d'asservissement sont innombrables (confiscation des ressources, transfert des charges financières).

⑤ Violence sexuelle

Sexualité forcée accompagnant les brutalités physiques et les menaces, rapports sexuels brutaux, contrainte à subir des scénarios pornographiques humiliants, des viols et viols collectifs, contrainte à se prostituer, obligation de prendre des positions dégradantes, coups sur les parties génitales et sexuelles, morsures des seins, du sexe, relations sexuelles devant témoins, relations imposées avec plusieurs partenaires etc...

La violence sexuelle est celle qui est la plus difficile à révéler alors qu'elle est extrêmement présente. Lorsqu'une femme cherche de l'aide et expose les violences dont elle est victime c'est de la violence sexuelle qu'il lui est le plus difficile de parler. Les intervenants doivent encourager cette expression de façon solidaire et active.

La violence sexuelle conjugale peut revêtir des aspects psychologiques particulièrement dégradants : utilisation d'injures et insultes sexuelles *putain, salope, traînée*, comparaison avec les images, attitudes et comportements excitants et provocateurs de modèles pornographiques etc...

Violences psychologiques, violences verbales, violences physiques, violences économiques, violences sexuelles : ce rappel des diverses formes que prend la violence conjugale permet d'en percevoir la gravité, l'ampleur, et l'importance.

Le fait qu'une femme ne présente pas de blessures physiques ne signifie pas qu'elle n'ait été ni battue, ni violentée.

En effet, les violences exercées peuvent se circonscrire dans l'agression psychologique et économique sans développement dans le secteur de l'agression physique pendant de longues périodes. Alors que le constat immédiat est peu perceptible à un examen superficiel, il faut prendre en compte leurs caractéristiques gravement destructrices, à propos desquelles des auteurs récents ont parlé de *meurtre psychique* (cf. M.F. Hirigoyen dans *Le harcèlement moral* Syros 1998).

On observe par ailleurs que toutes les femmes qui sont victimes d'agressions physiques subissent également les autres types d'agression.

III. L'escalade de la violence

La violence s'installe progressivement dans le couple. Son évolution suit une courbe croissante qui va de la moindre à la plus forte dangerosité.

Cette évolution est rarement perçue de l'intérieur, par la personne qui en est victime. Elle est perçue souvent a posteriori, quand cette victime considère le déroulement des faits au cours des mois ou années précédents.

Les *premières agressions* ne sont la plupart du temps jamais repérées comme des *violences*. A cette étape, l'agresseur met en oeuvre des moyens efficaces pour réduire la gravité des faits et faire *excuser* ses agissements qui seront attribués à toutes sortes de causes externes, accidentelles, ne dépendant pas de sa volonté.

L'identification des violences perpétrées par un partenaire est d'autant plus tardive et difficile pour les personnes qui ont déjà subi un contexte de violence dans une période antérieure et notamment durant l'enfance.

L'escalade de la violence peut se représenter par un schéma à plusieurs paliers.

① Agressions psychologiques

L'agresseur réduit la confiance personnelle de sa victime en lui adressant des messages négatifs sur elle-même, provoquant ainsi une diminution de l'estime de soi. Ce processus va bloquer les capacités de la victime à revendiquer des droits personnels et à agir pour les défendre.

② Installation des violences verbales

Cette phase constitue souvent l'étape qui précède l'agression physique. Cette violence prend des formes liées à la personnalité de l'auteur : injures, sarcasmes, railleries, insultes, coercition sur l'expression, obligation d'utiliser certains termes pour s'adresser à l'autre, ton, volume de la voix : tout peut être utilisé pour agresser, faire du mal, installer la terreur.

③ Agressions physiques

Les formes de cette agression s'aggravent avec le temps et peuvent aller jusqu'à l'homicide. **En France tous les quinze jours 3 femmes sont assassinées par leur conjoint ou concubin** (statistiques du Ministère de l'Intérieurcf p.20).

L'escalade de la violence peut se développer sur de très longues périodes de temps. Il peut y avoir violence psychologique et verbale pendant des années avant la première agression physique. Les récidives peuvent se produire en fonction d'un intervalle de temps plus ou moins long, surtout au début de l'installation du processus.

Dans la majorité des cas, le comportement du conjoint violent est de plus en plus dangereux et s'aggrave avec le temps. Par contre, la durée d'évolution varie selon les situations. Pour certains ce sera très rapide. Pour d'autres cela peut prendre des années.

ESCALADE DE LA VIOLENCE

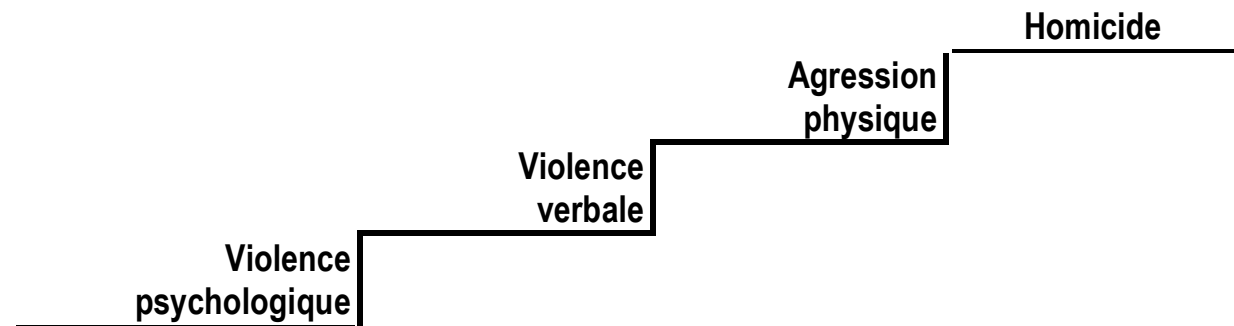


Schéma d'escalade de la violence

Le cycle de la violence

Ce cycle s'organise en 4 phases :

- **tension** de la personne dominante/peur de la personne dominée
- **agression** effectuée par la personne dominante/ colère, tristesse de la personne qui subit
- **invalidation** de l'auteur/**responsabilisation de la victime**
- phase de **rémission** fausse «*lune de miel*»/ résurgence de l'espoir pour la personne dominée.

**Tension de l'homme/
Peur de la femme**

**Rémission de l'homme/
Espoir de la femme**

**Agression de l'homme/
Colère ou tristesse
de la femme**

**Invalidation de l'homme/
Responsabilisation
de la femme**

Schéma du cycle de la violence

① Les tensions se construisent

Au début de l'histoire du couple un homme et une femme sont désireux de vivre ensemble, de fonder une famille, amoureux l'un de l'autre c'est la lune de miel.

Petit à petit, des tensions s'installent à partir de multiples occasions quotidiennes. Il s'irrite et lui reproche de ne pas faire les choses comme il le voudrait, lui.

Incidents, querelles, conflits se multiplient. Les frustrations s'accumulent. Le manque de satisfaction s'installe dans ce couple. Dans les relations entre conjoints conflits et divergences d'opinion existent et s'expriment. Ils provoquent des affrontements, des disputes et querelles mais leur aboutissement n'est pas systématiquement et toujours conforme à la volonté du même protagoniste. C'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui fait des concessions, qui modifie sa perception et révisé son opinion. Ces évolutions se font sur la base du respect de la personne et de l'autonomie de l'autre.

Il en est tout autrement dans un couple où un partenaire use de violence à l'égard de l'autre et par ce moyen impose sa volonté, ses opinions et décisions.

Le prétexte évoqué lors de la crise n'est qu'un déclencheur de la violence et non pas sa cause. Au commencement de la vie commune ce déclencheur est généralement externe à la vie familiale : surmenage, problèmes professionnels, stress. Mais, plus le cycle se répète au cours des années, plus le prétexte surgit de la vie conjugale et familiale : finances, éducation des enfants, sexualité, cuisine, relations amicales etc...

La tension se manifeste de multiples façons : silences lourds et refus d'adresser la parole, absences imprévisibles et prolongées, irruptions de colère brève et de menaces, ton agressif, regards méchants.

Redoutant l'explosion de violence, la femme s'efforce de faire baisser cette insupportable tension. Dans un effort désespéré elle cherche à ajuster le moindre de ses comportements aux désirs et à l'humeur de son compagnon renonçant ainsi, peu à peu, à sa propre expression, à la satisfaction de ses propres besoins, bref à l'autonomie.

② L'explosion, l'agression

Une fois que l'acte de violence est commis, la personne qui l'a subi se sent trahie, démunie, en danger.

Dans la plupart des situations c'est par la tristesse, le désespoir et l'abattement que la femme réagit, incapable d'exprimer une juste colère contre son agresseur, colère qu'elle s'interdit, bloquée par la conviction de son impuissance et du risque auquel elle s'exposerait en s'opposant à son conjoint violent.

Lors des premières manifestations de violence elle a vraisemblablement réagi elle-même par le recours à la violence mais cette riposte a provoqué chez son partenaire une détermination plus brutale et une recrudescence rageuse des coups portés par lui à son encontre.

La femme confrontée à cette situation va ainsi faire l'apprentissage de l'impuissance ; elle va peu à peu se considérer comme incapable d'agir efficacement et il lui restera le réflexe de la soumission *pour qu'il arrête, pour que la scène se termine, pour éviter le pire.*

C'est souvent dans ce moment de crise, et juste après la crise de violence, que les femmes cherchent de l'aide. La douleur, la terreur et le choc libèrent pour un temps leurs réflexes de défense et de protection d'elles-mêmes.

③ Phase d'invalidation

Aussitôt après l'agression, l'homme violent invalide son comportement. Il essaye d'annuler ce qui s'est passé et de se soustraire à la responsabilité des actes commis.

Il s'agit pour lui de minimiser les faits et leurs conséquences et de se réfugier dans des alibis divers : *« j'avais bu et tu sais que quand j'ai bu » « je ne voulais pas te casser un bras : je t'ai juste poussée »... « c'est parti tout seul, mais ça n'est pas très grave ça ne saigne même pas »...*

Si les coups ne sont pas très vulnérants, il accusera sa femme de dramatiser une simple dispute. Si elle a réussi à éviter une conséquence plus grave et qu'elle évoque ce risque il la traitera de folle, si elle évoque la terreur qu'elle a éprouvée il lui reprochera de ne pas lui faire confiance etc...

Ces dénégations et ces réactions culpabilisantes pour la victime la conduiront peu à peu à se considérer comme la véritable responsable de la violence de son conjoint. **Elle pensera qu'en modifiant son propre comportement : la violence disparaîtra.**

Plus le cycle se répète, plus elle se percevra elle-même comme *incompétente, inadaptée, nulle, incapable* d'assumer un couple et de gérer une vie familiale harmonieuse.

Cette auto culpabilisation est renforcée par le contenu pédagogique de l'éducation prodiguée aux filles tout au long de leur enfance, éducation qui vise à rendre les femmes responsables de la vie affective et familiale et de l'épanouissement du couple conjugal.

④ Phase de rémission

Après l'explosion de cette crise, s'installe une période de rémission, *sursis amoureux*. L'agresseur craint de perdre sa partenaire, il minimise les faits, justifie son comportement, promet de ne plus recommencer et adopte une attitude "normale".

Cet apaisement entretient chez la femme l'espoir que son conjoint ne sera plus violent si elle répond à ses demandes. Durant cette nouvelle période, elle croit redécouvrir un compagnon calme et prévenant. Pendant cette *fausse lune de miel* l'agresseur cherche à faire excuser sa conduite et à obtenir le pardon.

Il exprime ses regrets, cherche une réconciliation, il demande pardon, demande qu'on l'aide «*tout va recommencer comme avant*» «*il ne se rendait pas compte, désormais ça n'arrivera plus jamais*» «*on repart à zéro*» «*tout ça c'est vraiment fini*». Il achète des cadeaux, promet des merveilles, redevient charmant et manifeste son attachement amoureux.

C'est un moment où il est très difficile pour les femmes de ne pas, une nouvelle fois, accorder leur confiance et de ne pas se laisser envahir par un indéfectible espoir écho de ses projets familiaux et relationnels.

Dans ces périodes où le calme semble revenu, la femme se ressent comme de plus en plus incapable d'assumer la vie familiale, de s'assumer elle-même. Elle perd le contact avec ses aspirations et ses besoins personnels et l'emprise du conjoint violent se renforce.

Plus cette emprise sur la victime est forte, plus les périodes de rémission s'amenuisent. L'homme a de moins en moins peur de perdre sa compagne et n'a plus besoin de l'assurer aussi activement de son *amour*. Après un certain temps de l'évolution du couple il n'y a plus de pauses de rémission.

A ce stade, la conjointe est exposée quotidiennement au contrôle, au mépris et aux agressions ; elle vit dans la peur, l'insécurité, elle s'ajuste aux besoins du conjoint, se centre sur ses humeurs.

Plus le cycle se répétera, plus la femme se percevra elle-même comme incompétente dans sa vie de couple et dans sa vie personnelle, plus elle se culpabilisera de la violence de son partenaire, violence dont elle se sentira dès lors totalement responsable.

Dans la période de sursis amoureux les femmes n'engagent aucune procédure à l'encontre de leur partenaire. Mais les conflits n'ont pas été réglés, l'agresseur constate qu'aucune conséquence dommageable pour lui n'a découlé de ses actes violents. Il teste son impunité. Le climat de mécontentement se réinstalle, violence psychologique et verbale reprennent et le cycle recommence.

Pour un grand nombre de femmes, le domicile n'est plus un lieu de paix et de sécurité, mais l'endroit où elles sont quotidiennement confrontées au mépris et aux agressions.

Les violences conjugales se déroulent dans la majorité des cas au domicile du couple ; mais des faits de harcèlement ou d'agression sont également fréquents sur le lieu du travail de la femme, ou à son nouveau domicile, aux alentours de l'école des enfants, ou même sur la voie publique.

V. Vivre sous l'emprise d'un conjoint violent

Les femmes confrontées à la violence de leur partenaire mettent en place divers recours pour faire face et vivre. Ces stratégies ont été récemment étudiées dans une enquête réalisée en Suisse (Domination et violence envers la femme dans le couple, Lucienne Gillioz, Jacqueline de Puy, Véronique Ducret Editions Payot-Lausanne 1997).

Ces chercheuses ont caractérisé et présenté les processus à l'origine de ces comportements.

① Mécanismes permettant se protéger d'une réalité difficilement supportable

Ce sont essentiellement des mécanismes d'ordre cognitif. Ils sont très fréquents et peuvent égarer l'intervenant non averti et qui ne décoderait pas le processus mis en place.

* **Déni**, déni à la fois :

de la *violence*

de la qualité *d'homme violent* attribuée à l'auteur de violence

de sa propre qualité de *victime, femme battue*.

* **Minimisation**

des faits de violence et de la souffrance occasionnée

« finalement ça ne m'a pas fait tellement mal » « heureusement mon bras n'était pas cassé » » je ne suis pas restée longtemps à l'hôpital »...

* **Banalisation**

La violence physique est considérée comme un phénomène courant, inévitable, explicable à la fois par l'absence de qualités de la personne-cible, ses défauts, ses insuffisances, par l'histoire biographique de l'auteur des violences, par le contexte événementiel.

* **Dissociation**

La personne confrontée à la violence est comme divisée à l'intérieur d'elle-même, elle n'est pas la personne qui subit mais quelqu'un qui assiste en *spectatrice*.

Cette forme de défense est fréquente dans les situations d'agression sexuelle, particulièrement chez les jeunes victimes. L'esprit se déconnecte du corps et fait du corps un objet extérieur à soi : « *Quand j'y repensais après, je n'avais pas l'impression que c'était moi qui avais vécu ça* ».

* **Disculpation de l'agresseur**

Reconnaître que son conjoint est un personnage dangereux et violent remet en cause le choix amoureux initial et le projet mythique d'une famille heureuse. Il peut arriver pendant de longues périodes que les femmes violentées par leur conjoint développent toutes sortes de raisonnements pour expliquer et excuser les actes de violence.

Parmi ces raisonnements la disqualification personnelle de la conjointe, la surestimation de ses *défauts, manques, insuffisances*, issues de l'absence d'estime de soi et consécutives aux atteintes psychiques du partenaire ont une incidence sur la capacité à endurer et supporter les violences et humiliations « *une femme comme moi pour un homme comme lui ça n'est pas facile !* »

② **Stratégies mises en place pour réduire les risques**

Ce sont des stratégies décidées consciemment, élaborées par étapes à la suite des diverses phases de violence antérieurement subies. Elles visent à se protéger, se défendre, détourner le contrôle et la violence ou y échapper en se préservant des espaces d'autonomie.

Quatre types de stratégies sont observables :

- * stratégies de repli
- * stratégies de contournement
- * stratégies de résistance
- * stratégies de rupture.

1. Stratégies de repli

Redoutant les explosions de violence de leur partenaire, les conjointes choisissent de faire *profil bas* pour prévenir, ou diminuer le risque de recours à la violence.

Dans ce type de défense elles vont *laisser faire*, se soumettre à la volonté de l'autre. Elles s'imposent elles-mêmes des limites et censurent leurs paroles, leurs actes, leurs déplacements. Renonçant à prendre des décisions : *elles s'écrasent*.

2. Stratégies de contournement

Face au contrôle permanent de leur conjoint les femmes usent de stratagèmes. Elles ont recours au mensonge, aux subterfuges, à la ruse pour déjouer la surveillance du conjoint et réaliser ce qu'elles veulent faire.

Il leur faut déployer une énergie considérable pour aller consulter un médecin, rendre visite à leur mère ou à une amie, faire des démarches, récupérer leur courrier personnel etc...

Elle mentent et dissimulent pour limiter les cris et les crises. Elles apprennent à leurs enfants à ne pas dévoiler certaines de leurs actions, à ne pas dire « *qu'on a vu une telle* » « *que maman a pleuré* » « *que la travailleuse sociale est venue* » ...

3. Stratégies de résistance

D'autres femmes, à d'autres périodes du déroulement de la vie commune, vont poser activement des limites à l'agression. Elles répliquent, en viennent aux mains, elles menacent d'appeler la police, d'engager une procédure de divorce, de partir avec les enfants, de chercher de l'aide auprès d'un service spécialisé.

Bien qu'elles supportent certaines manifestations de violence, d'autres dépassent leur seuil de tolérance et provoquent leurs réactions. Les femmes se permettent de résister quand elles se sentent dans leur bon droit, quand elles n'ont plus rien à perdre et qu'elles estiment que la relation avec leur conjoint ne peut plus s'améliorer.

Certaines femmes manifestent leur désaccord dès les premières manifestations qu'elles estiment graves, elles font appel à la police et à la justice *quand il a dépassé les bornes*.

Diverses recherches (en Amérique du Nord et récemment en Suisse) ont mis en évidence que les femmes qui usent de **stratégies de ce type peuvent réussir à faire diminuer la violence physique mais que la violence psychologique perdure.**

4. Stratégies de rupture

La séparation exige une préparation tant sur le plan matériel que sur le plan psychologique. Il faut préalablement :

- faire le deuil d'une relation souhaitée à laquelle elles ont cru
- quitter un homme qu'elles ont aimé
- admettre que la vie de couple, sa vie de couple, se termine sur un échec
- accepter de mettre fin à une vie familiale où père, mère, enfants vivent ensemble
- affronter l'avenir en *femme seule*.

Certaines femmes sous l'emprise de conjoints violents auront besoin d'un temps très long, parfois des années pour établir les conditions de partir dignement.

Ce processus de séparation se déroule en plusieurs étapes :

- déni de la réalité de la violence et volonté d'endurance, de *courage*
- reconnaissance de l'existence de cette violence et émergence d'un projet de rupture
- décision de rompre définitivement.

VI. Briser l'emprise d'un conjoint violent

Mettre fin à une relation de couple n'est ni facile, ni indolore. Ces caractéristiques sont d'autant plus marquées dans les couples où l'un des partenaires a usé de violence à l'encontre de l'autre.

① Divers modes de rupture

Il existe divers modes de rupture :

➔ la rupture rapide

Elle s'effectue dès les premières manifestations de violence.

Elle est le fait de personnes qui ne sont pas atteintes dans leur identité et dans l'estime qu'elles se portent. Décidées parfois très brusquement après des périodes passionnelles de fusion aux premières manifestations de contrôle ou de mépris ces ruptures découlent de la détermination de la personne victime à se choisir elle-même et à diriger son parcours de vie.

La période passionnelle de fusion amoureuse est brisée par l'irruption de comportements ressentis comme inacceptables et qui justifient la décision d'*en rester là*, de mettre fin à la relation, rupture où le regret s'exprime mais où le choix d'orienter ses relations est prédominant et le départ définitif.

➔ la rupture différée, à contre-cœur

Elle est mise en oeuvre après plusieurs années de violence, après *avoir tout essayé*.

Après de nombreuses tentatives pour répondre aux demandes du partenaire et s'ajuster à ses attentes, les femmes confrontées à une violence qui se répète *malgré tout* en viennent à tirer un trait sur une relation sans avenir positif pour elles.

Elles ont *suivi des thérapies, changé de style d'habillement, appris à partager les loisirs favoris de leur partenaire, admis de rompre leurs relations familiales ou amicales, changé de profession etc... etc...* elles estiment *en avoir assez fait* pour être maintenant *quittes*.

Leurs multiples efforts pendant tant d'années les conduisent à s'octroyer le droit de décider pour elles-mêmes et de rompre la relation conjugale et dans la quasi-totalité des cas ce type de rupture est définitif.

➔ la rupture évolutive

Elle se réalise à travers une succession de départs et de retours, de séparations et de retrouvailles. Ce mode de rupture, très fréquent pour se libérer d'un conjoint violent provoque l'incompréhension de la part des intervenants et il est fondamental de chercher à en comprendre les enjeux et les caractéristiques.

② Processus de la rupture évolutive

Interrogées sur l'avenir qu'elles envisagent, il est un temps où les femmes confrontées à un partenaire violent considèrent que seule la rupture de ce couple mettra fin à cette violence. Mais, pour briser l'emprise d'un conjoint violent, sa victime doit rompre une série de liens et reconstruire ses capacités d'autonomie.

En partant du domicile cette femme souhaite principalement deux choses :

- mettre fin à la violence
- faire comprendre à son partenaire qu'elle ne supporte plus la violence et qu'elle peut le quitter et mettre fin à leur relation.

Ce départ est souvent une stratégie pour amener l'agresseur à prendre conscience du risque de la rupture et de la gravité de ses actes.

On constate que dans une grande majorité des situations, les femmes qui quittent le domicile conjugal pour se mettre à l'abri le font à plusieurs reprises avant de rompre définitivement.

Ce processus par étapes est généralement mal compris de l'extérieur : famille, intervenants sociaux, policiers, magistrats. C'est pourquoi il est essentiel de l'analyser et d'en étudier les caractéristiques pour en apprécier la pertinence et l'intérêt.

Pertinence ? Oui, car ce processus évolutif favorise à la fois :

- l'évolution de la femme qui engage une démarche d'autonomie
- l'évolution de son entourage qui va constater qu'elle a tout fait avant de se libérer de ce partenaire.

Chaque départ est l'occasion d'expérimenter d'autres aspects de la sécurité et de l'autonomie et de mettre à l'épreuve une série de questionnements profonds sur l'aide aux femmes violentées, l'accès à l'indépendance, l'hébergement etc.. C'est un moyen qui permet de tester la réalité extérieure et ses propres capacités à évoluer hors du cadre conjugal.

De plus, c'est un mode de rupture qui prend en compte les réactions du partenaire. Le départ de sa conjointe est pour lui une surprise, une stupéfaction : il ne l'aurait *jamais crue capable de ça*.

Il va donc réagir et parfois de façon très efficace.

Deux registres de réaction

* les manoeuvres de séduction pour obtenir le pardon -*je n'avais pas compris que c'était si grave pour toi , je ne voulais pas en arriver là ...reviens... jamais plus ...etc*

* la violence : recherche de *sa femme* , menaces d'attenter à sa propre vie, à la vie des enfants, harcèlement au travail etc..

Ce recours à la violence peut être démesuré et il faut prendre en compte la dangerosité de certains conjoints violents .

Les **homicides** perpétrés à l'encontre des femmes par leur partenaire, conjoint ou concubin, ont presque toujours lieu au moment de la rupture, quand la femme est **partie**.

Quelques chiffres illustreront ce propos. En France, métropolitaine, en quinze **jours 3 femmes sont tuées** par leur conjoint ou ex-conjoint, concubin ou ex-concubin.

Note : ces chiffres du Ministère de l'Intérieur, Sécurité publique, sont partiels et ne comprennent ni les chiffres de Paris, ni les chiffres de la gendarmerie.

Les ruptures par étapes successives sont l'occasion d'expérimenter :

- les ressources existantes : accueil, hébergement
- la possibilité d'aide sociale et psychologique
- la sécurité et une possibilité de repos donc de récupération (le sommeil)
- ses capacités personnelles à assumer la vie avec les enfants
- la fiabilité, ou non, des diverses promesses que fait le partenaire violent et qui sont à l'origine de nouveaux essais de vie commune.

Les étapes peuvent être nombreuses car les liens entre conjoints-concubins sont multiples et forts (vie sexuelle, parentalité, domicile, famille, souvenirs, projets élaborés en commun...). Il faut les dénouer un à un.

Ce processus de libération peut être entravé ou, au contraire, encouragé par l'attitude des personnes alentour : famille, enfants, intervenants sociaux.

L'entourage porte généralement des jugements sévères et négatifs à l'encontre d'une femme qui retourne au domicile d'un conjoint violent. Démunis face à une décision qui leur est incompréhensible, les proches de la victime réagissent souvent en abandonnant l'aide qu'ils avaient pu fournir à cette femme *puisqu'elle ne sait pas ce qu'elle veut, y retourne toujours, malgré tout ce qu'on a fait pour elle, doit finalement y trouver son compte...*

Ce jugement négatif porté sur son attitude et ses décisions renforce la victime dans son sentiment d'incapacité et alimente son acceptation du statut de victime.

La même désapprobation s'observe, et parfois très brutalement, de la part des professionnels, notamment lorsqu'ils ont été sollicités et ont peiné pour trouver un hébergement. Pour eux ce retour au domicile est un échec : échec de leur intervention, échec de la structure d'hébergement, échec de la conjointe face à un partenaire qui sait comment la manipuler.

Ce sentiment est si désagréable que de nombreux intervenants *préviennent* la femme au moment où elle demande de l'aide : « *Attention, je vous ai trouvé quelque chose mais si vous décidez de reprendre la vie commune il me sera bien difficile de vous aider à nouveau* » « *Etes-vous vraiment décidée à divorcer ? sinon ce n'est pas la peine de partir* ».

A cette occasion, la femme qui cherche de l'aide reçoit une fois encore la confirmation de ce que lui assène quotidiennement son agresseur : elle est incapable de diriger sa vie, elle n'a pas de capacité à prendre des décisions,

elle est *nulle*, elle ne saura jamais s'assumer et de plus, son sort n'intéresse personne.

Il est certes difficile de voir une femme encourir à nouveau des risques de violence grave parce qu'elle *croit* ce que lui dit son partenaire, qu'elle continue à faire confiance à quelqu'un qui n'a pas su tenir parole dans les épisodes précédents. C'est difficile et ça peut être dangereux.

Pour renforcer la capacité des femmes à briser l'emprise du conjoint violent les intervenants doivent changer radicalement leur traditionnelle prise en compte de ces allers et retours.

Pour apporter un soutien adapté aux besoins des femmes dans cette démarche capitale pour elles, les intervenants **doivent** :

- **comprendre le mécanisme de la rupture évolutive**
- **manifester leur solidarité et leurs encouragements**
- **ne pas porter de jugement négatif sur les décisions successives de la femme engagée dans ce processus.**

Lorsqu'une personne annonce sa décision de reprendre la vie commune, il faudra dans un premier temps **valider le fait qu'elle prenne, elle-même une décision**, et une décision qui **la** concerne.

On peut ensuite l'interroger sur les éléments qui ont motivé cette décision.

Puis, proposer des repères et des critères de décision facilitant la capacité d'identifier le recours à la violence dès les premières manifestations, de ne pas les tolérer **mais au contraire de les fuir pour se mettre à l'abri** dans un endroit sûr (scénario de protection cf p.24, accueil et hébergement d'urgence).

L'intervenant doit confirmer explicitement sa solidarité et sa disponibilité pour mettre à nouveau à disposition de cette personne les moyens d'assurer sa sécurité au cas où son partenaire userait à nouveau de violence.

Il peut être aussi réconfortant pour les femmes confrontées à un conjoint violent de savoir qu'il est fréquent que des personnes dans la même situation fassent, elles aussi, diverses tentatives pour renouer une vie commune.

Il est en effet logique de tester la validité des affirmations et promesses que formule le conjoint « *abandonné* ».

L'important c'est de ne plus accepter de subir la violence et d'avoir à sa disposition les aides appropriées pour se mettre à l'abri le cas échéant.

Briser l'emprise d'un conjoint violent peut nécessiter plusieurs essais. En effet, le partenaire connaît tous les points sensibles de sa conjointe et il usera de multiples stratégies exactement adaptées au caractère, aux qualités, aux faiblesses, aux aspirations de celle-ci pour la convaincre de reprendre la vie commune.

Il convient de donner une place importante à l'information et à la réflexion sur ce point précis dans toutes les occasions de débats publics et dans les modules de formation professionnelle des secteurs médical, social, éducatif, juridique (consulter à ce propos le document *L'intervention en urgence dans les situations de violence conjugale* publication DRDF-IDF 1995-1998).

Pour proposer aux femmes violentées une aide adaptée il est essentiel que l'accueil en urgence soit réalisé par des équipes spécialisées dans l'action contre la violence conjugale.

La Délégation régionale aux Droits des femmes, placée sous l'autorité du préfet de la région d'Ile-de-France, s'attache à promouvoir ces formations et à coordonner la mise en place de structures répondant à ces critères. Les *commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes* présidées par les préfets de département sont très mobilisées sur la réalisation de ces dispositifs et sur leur bon fonctionnement.

VII. Scénario de protection

① *Cadre contextuel*

Lorsqu'après avoir cherché du secours, une femme sous l'emprise d'un conjoint violent décide de retourner à son domicile il importe de soutenir sa décision et de l'aider à envisager des moyens d'assurer sa sécurité et celle des enfants.

C'est l'objet de la réflexion autour du *scénario de protection*.

Préalablement à cette réflexion, il est impératif que l'intervenante ait compris le mécanisme de la rupture évolutive et ait **exprimé explicitement** à son interlocutrice **son soutien dans sa décision**. Ce soutien s'accompagne d'un appui précis qui doit aboutir à faire prendre conscience des risques et à prévoir un système d'auto-protection. On espère ainsi éviter qu'à la prochaine explosion de violence la femme violentée ne se trouve dans une situation aussi précaire que celle qu'elle vient de vivre.

En acceptant la décision de cette femme l'intervenante participe de façon très positive à la démarche personnelle de quelqu'un qui tente de se soustraire à une emprise redoutable.

Une fois la décision de *retour à la maison* énoncée par la consultante, il faut prendre le temps d'évoquer les divers éléments que cette personne cherche à vérifier.

La plupart du temps elle a eu des nouvelles de son conjoint qui l'incitent à penser que *tout a changé maintenant*. En effet, lorsque sa victime a quitté le domicile conjugal pour se mettre en sécurité, que ce soit chez des parents, des amis, ou dans un centre d'hébergement, le partenaire violent exprime des sentiments de regret et formule des engagements porteurs d'espoir pour sa conjointe.

Il est important que celle-ci énonce ces diverses promesses car elles sont à l'origine de sa décision de regagner le domicile :

Il a dit que...

Il a promis que...

Il m'affirme que ...

L'intervenant-e ne peut que se réjouir des améliorations annoncées mais elle se doit de susciter la réflexion au-delà des déclarations. Dans le cas où le comportement de ce partenaire redeviendrait violent et dangereux il faut interroger la consultante sur ce qu'il lui est possible d'*envisager pour assurer sa sécurité et se soustraire à la violence.*

Discuter des risques de récurrence peut être vital pour certaines femmes. Toutefois le scénario de protection n'est pas magique. **Il permet de mettre en place des moyens de réduire les conséquences d'une nouvelle agression mais il ne préserve pas du passage à l'acte violent de l'agresseur.**

Le scénario diffère évidemment beaucoup selon les situations particulières, le mode d'habitat, la composition de la famille, la dangerosité du conjoint, l'état psychique et physique de la femme violentée....


Il s'agit de **l'aider à réagir rapidement dès les premiers signes de violence.**

Le travail de l'intervenante consiste donc à examiner avec la femme concernée toutes les possibilités que celle-ci peut envisager pour se sentir davantage en sécurité.

② *Eléments à envisager*

*** Appels au secours**

➔ noter les numéros d'appel :

	
▪ de la Police	17
▪ du S.A.M.U	15
▪ du service téléphonique de "Violence conjugale femmes info services"	01.40.33.80.60. 01.40.02.02.33 du lundi au vendredi de 10 h à 23 h samedi de 9 heures à 12 heures

les inscrire par exemple sous une étagère ou dans une cachette, ou les apprendre par coeur.

* **La maison elle-même**

- évaluer les moyens d'**assurer sa sécurité dans une pièce** de la maison
un verrou ? une serrure ? réaménager l'endroit où elle est battue pour sortir plus facilement de la pièce, éviter d'être bloquée entre des meubles , déplacer le téléphone
- y-a-t-il des **armes** et des objets particulièrement dangereux ?
comment les faire disparaître ? comment les rendre difficiles d'accès lui laissant ainsi le temps de fuir ? etc..

* **Coopération de l'entourage**

- voir avec les enfants ce qu'ils peuvent faire au moment où éclate la violence
téléphoner à la police , aller chez une voisine, sortir de la maison, emmener les plus jeunes
- chercher qui dans l'entourage de l'immeuble, de la cité peut venir en aide, peut appeler la police, peut venir sonner à la porte ...
- envisager un code de communication avec ces personnes notamment dans les cas de séquestrations consécutives aux scènes de violence
si vous ne me voyez pas .. s'il y a de la lumière et que je ne réponds pas, si les enfants ne sortent pas, ...

* **Se sauver**

- prévoir un départ en urgence
sac de départ caché dans un endroit sûr : papiers, argent
- mettre en lieu sûr des copies des papiers les plus importants (par exemple dans une association, chez un avocat), *diplômes, bulletins de salaire, actes notariés, certificats médicaux, contrats, certificats d'imposition, certificats de propriété, bail, documents financiers et bancaires...*

*** Repérer les indices d'explosion de la violence pour assurer sa sécurité**

- généralement les femmes violentées les connaissent bien. Elles les décrivent avec précision : *ébrété, menaces verbales, vendredi ou samedi soirs, etc...*

Dans cet échange, il s'agit de les amener à prendre conscience que **la survenue de ces faits est une bonne raison** pour mettre en application les moyens de se **protéger**, elle et les enfants plutôt que d'observer le déroulement des faits jusqu'à l'extrême.

*** Evaluer le degré de risque**

Les intervenant-e-s travaillant auprès des femmes victimes de violence conjugale soulignent le fait que *plus la dangerosité du conjoint est forte, moins sa victime en est consciente.*

Dans un certain nombre de situations le danger est manifeste et le risque de récurrence est très élevé. Il importe donc qu'un témoin extérieur puisse aider la femme violentée à répertorier et nommer les faits de violence et attirer l'attention sur leurs possibles conséquences et les risques qu'impliquent de tels actes pour la victime elle-même et pour ses enfants.

Par exemple : un contexte psychiatrique grave, un alcoolisme intense, la possession et l'usage d'armes, une fréquence très rapprochée entre les agressions, l'absence de phase de rémission, l'aggravation des violences exercées.

Dans ces situations extrêmes il faut prendre le temps de soutenir la femme violentée dans sa réflexion et l'inciter à se mettre, **au moins provisoirement**, à l'abri.

Une fois dévoilée la situation de violence, il est possible que la consultante pour de multiples raisons ne souhaite ni reparler de ces faits, ni s'engager dans un processus d'aide.

Cette situation est d'autant plus frustrante pour l'intervenant-e que cet entretien de dépistage l'a confirmée dans l'hypothèse qu'elle présentait et que sa position de témoin extérieur lui permet de mesurer les graves dommages infligés et subis, comme les risques d'aggravation et de récurrences.

La femme reçue ne repart pas sans *rien*. Elle a été écoutée, entendue, invitée à dire . Elle a suscité un *intérêt réel, une attention , une volonté d'échange et une sollicitation à briser son enfermement.*

Elle repart avec de multiples apports :

- elle sait qu'elle peut être aidée
- elle sait où, par qui et comment
- elle sait que la violence subie est imputable à l'auteur de violence et non pas à elle
- elle sait que des témoins solidaires lui proposent de l'accompagner
- elle sait qu'on se préoccupe de son sort, de sa sécurité, de son devenir
- elle sait qu'elle recevra de l'aide concrète et un appui **quand elle le demandera.**

Face à la violence dans le couple, l'objectif recherché est :

- ➔ d'agir d'une façon cohérente qui prenne en considération les besoins des femmes confrontées à la violence d'un partenaire
- ➔ de développer les capacités des femmes à rompre l'emprise du conjoint violent en utilisant leurs possibilités personnelles, à leur rythme personnel avec le soutien d'intervenants compétents.


Confrontées au comportement violent et dangereux de leur partenaire les femmes utilisent une formidable énergie pour survivre et maintenir une "famille" .

Dans la démarche d'aide, les intervenant-es sollicités auront à agir pour réorienter cette énergie afin qu'elle s'emploie désormais à développer l'autonomie et l'individualisation.

Délivrées des manifestations de violence quotidiennes c'est parfois très vite que bon nombre de femmes violentées récupèrent leurs forces de lutte. Leurs parcours ne sont certes pas linéaires mais le capital de ressources intérieures existe, il faut juste aider à ce qu'il puisse s'exprimer pour leurs propres bénéfices.

Éléments de bibliographie

Mission de coordination de la IVème conférence mondiale sur les femmes

-  *Rapport du groupe de travail « Violences à l'encontre des femmes »*
Rapporteuse : Catherine Morbois
in « Les Françaises en marche pour le XXIème siècle »
Extrait disponible à la Délégation régionale aux Droits des femmes d'Ile-de-France.

Ministère du Travail et de la Solidarité, service des Droits des femmes Brochures à l'intention des professionnels

Les femmes victimes de violences conjugales

- Le rôle des intervenants sociaux

Direction de l'action sociale, Service des Droits des femmes

- Le rôle des professionnels de santé

Direction générale de la Santé, Service des Droits des femmes

- Le rôle de la police

Ministère de l'Intérieur Direction centrale de la Sécurité publique, Service des Droits des femmes

- Le rôle de la gendarmerie

Ministère de la défense Gendarmerie , Service des Droits des femmes.

Délégation régionale aux Droits des femmes d'Ile-de-France

Dossiers de formation :

- **Mécanismes de la violence conjugale** (transparents pour la formation)
(32 p.1993-1996)
- **L'intervention en urgence dans les situations de violence conjugale**
(22 p. 1995-1996)
- **Repérage et dépistage des situations de violence conjugale, premières mesures pour assurer la sécurité** (21 p. 1996).

Matériel d'information

- Affiche
Changeons les relations garçons-filles, hommes-femmes
Agissons contre les violences faites aux femmes

Dépliants d'information

- **Agir face à la violence conjugale**
informations départementalisées disponibles pour Paris, Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise (A paraître : Yvelines, Essonne).

Publications

Violences en famille

Cahiers de la sécurité intérieure, Institut des Hautes études de la Sécurité Intérieure IHESI n° 28 second trimestre 1997. Diffusé par la Documentation française

Comment évaluer les violences conjugales ? Nadège Séverac Université Paris-V

Violences conjugales éléments statistiques Viviane Monnier

(Permanence téléphonique : *Violence conjugale femmes-info-service*)

Crimes et délits de famille : l'état du droit Serge Portelli

(Doyen des juges d'instruction TGI de Créteil)

Conflits privés, pudeurs publiques le traitement des plaintes pour violences conjugales Jacques Faget (CERVL)

La police dans les différends familiaux Eric Plaisant(DCSP).

Traiter la violence conjugale, parcours pour une alternative

Mary Bin-Heng, Framboise Cherbit, Edith Lombardi L'Harmattan Novembre 1996 200 p.

La violence au foyer : itinéraire de femmes battues

S. Khaczmarek, Editions Auzas, collection-Image, 1990.

Agir contre la violence

Ginette Larouche, Editions la Pleine Lune, 550 p. 1987.

Cet ouvrage québécois est à la fois une somme de connaissances sur les manifestations de la violence dans un couple et un outil indispensable pour construire une intervention auprès des femmes qui répondent à leurs besoins et à leurs capacités de se prendre en main. Conçus dans une perspective féministe le modèle d'intervention et les techniques proposés se fondent essentiellement sur la restauration de l'estime de soi.

Domination et violence envers la femme dans le couple

Lucienne Gillioz, Jacqueline de Puy, Véronique Ducret, Editions Payot Lausanne, 260 p mai 1997.

Présentation d'une étude réalisée en Suisse. Au-delà de l'aspect quantitatif cet ouvrage présente une analyse qualitative approfondie sur diverses spécificités de la violence conjugale et, notamment sur les stratégies des femmes confrontées à un partenaire violent.

Le harcèlement moral, La violence perverse au quotidien

Marie-France Hirigoyen, Syros, 207 p., août 1998.

Psychiatre, psychanalyste et psychothérapeute, M.F. Hirigoyen analyse la spécificité de la relation perverse qui permet à un agresseur de détruire une personne simplement avec des mots, des regards, des sous-entendus. S'appuyant sur son expérience clinique l'auteure se place du côté des personnes agressées pour que le harcèlement qu'elles subissent quotidiennement soit pris en compte et nommé pour ce qu'il est : un véritable meurtre psychique.

De très nombreux éléments recueillis et présentés la plupart du temps dans le cadre des relations de travail correspondent également aux constats qui s'appliquent aux situations de violence conjugale.